

Publié le 12 février 2016

Pour réduire ses factures, Péronne n'économise pas son énergie

Depuis 2008, le bailleur social se démultiplie pour être exemplaire en matière de développement durable. Une démarche vertueuse reposant sur une perception très concrète et appréciable pour les locataires : ils paient moins de charges !



Dans la Somme, La **Société anonyme immobilière de Péronne** (Saip), n'a pas découvert le développement durable avec la Cop 21. Depuis 2008, tous les projets de réhabilitation et de rénovation de ses bâtiments passent par la réduction des charges. "*L'acte fondateur de cette démarche a été la réalisation, en 2008, du plus grand projet solaire de Picardie dans le domaine immobilier*", rappelle **Jean-Philippe Brancourt**, directeur général de la Saip.

Les 125 logements de la résidence Les Écureuils furent ainsi chapeautés de **158 m² de panneaux solaires** destinés à produire de **l'eau chaude sanitaire**. De bonnes habitudes qui se traduisent désormais par de nouvelles actions entreprises pour permettre aux locataires de réduire leur consommation d'eau et d'électricité.

Des économies certifiées

Depuis, le cap a été résolument mis sur la réduction des factures énergétiques des locataires (eau et

chauffage). Le partenariat instauré avec **Objectif EcoEnergie**, association dont l'objectif est de conseiller les divers groupements publics et privés dans leur démarche de réduction des consommations énergétiques, a permis de sensibiliser les 345 logements que compte la Saip. Ces derniers disposent de kits d'économie d'eau et d'énergie relevant des Certificats d'économie d'énergie (CEE, lire encadré).

Chaque kit est composé de **4 régulateurs de débit** pour robinet et d'une **douchette hydroéconome** et permet de réaliser des économies notables : 30 % pour l'eau, 10 % pour l'énergie. *"Des réunions avec les locataires ont eu lieu pour expliquer les solutions appliquées. Leur adhésion est d'autant plus forte qu'on leur démontre pour eux l'intérêt financier d'un tel investissement"*, conclut le directeur général.

Stéphane Menu

Le CEE, une véritable prime

Les **Certificats d'économie d'énergie** sont obtenus en contrepartie d'investissements ou d'actions ayant entraînés une réduction de la consommation (isolation, chauffage performants, etc.). Ce sont des financements accordés par l'Etat pour encourager particuliers, entreprises et groupements divers à cheminer vers un comportement écoresponsable.

Par Hervé LE DAIN